



PREMIER MINISTRE

SERVICE DE PRESSE

Paris, le 9 mars 2012

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Investissements d'avenir : 7 lauréats pour le deuxième appel à projets « Instituts d'excellence sur les énergies décarbonées »

Le Premier ministre François FILLON en lien avec Laurent WAUQUIEZ, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Eric BESSON, Ministre chargé de l'Industrie, de l'Energie et de l'Economie numérique, et René RICOL, Commissaire général à l'investissement, annoncent les lauréats de la deuxième vague de l'appel à projets « Instituts d'excellence sur les énergies décarbonées » lancé dans le cadre du programme d'investissements d'avenir.

A l'issue du processus d'évaluation par les jurys internationaux, le Gouvernement a décidé de sélectionner, au-delà des deux premiers instituts d'excellence sur les énergies décarbonées retenus le 1er juin 2011 (INDEED et Pivert dotés de 39,7 et 63,8 millions d'euros respectivement), sept nouveaux instituts.

Cinq sont issus de la première vague et ont répondu aux conditions posées par le président du jury pour leur sélection définitive de manière satisfaisante. Ces dossiers sont :

- France Energies Marines à Brest (Bretagne), dans le domaine des énergies marines renouvelables, qui bénéficiera d'une dotation de 34,3 millions d'euros;
- Greenstars dans le bassin de Thau (Languedoc-Roussillon), dans le domaine des bioalgues, qui bénéficiera d'une dotation de 23,8 millions d'euros;
- IFMAS à Villeneuve d'Ascq (Nord-Pas-de-Calais), dans le domaine de la chimie verte, qui bénéficiera d'une dotation de 30,8 millions d'euros;
- IPVF à Saclay (Ile-de-France), dans le domaine du photovoltaïque de troisième génération, qui bénéficiera d'une dotation de 18,1 millions d'euros ;
- Supergrid à Villeurbanne (Rhône-Alpes), dans le domaine des réseaux électriques haute et très haute tension, qui bénéficiera d'une dotation de 72,6 millions d'euros.

Deux projets du second appel à projets ont été jugés susceptibles d'être, sous réserve d'améliorations, financés. Le Gouvernement a donc décidé de labelliser ces deux dossiers :

- Geodenergies à Orléans (Centre), dans le domaine des géotechniques, qui bénéficiera d'une dotation de 15,9 millions d'euros;
- Vedecom à Satory (Ile-de-France), dans le domaine des transports terrestres et de l'écomobilité, qui bénéficiera d'une dotation de 54,1 millions d'euros.

Ces initiatives permettent de doter la France de 9 instituts d'excellence dans des domaines énergétiques et climatiques porteurs, s'appuyant sur un partenariat public-privé équilibré et tirant parti des forces dans la recherche académique et industrielle. Ces instituts doivent notamment permettre d'ancrer durablement ces thématiques au cœur de la compétitivité économique nationale et de donner à la France une longueur d'avance dans la création d'une économie sans carbone.

Le Gouvernement a, cependant, constaté que certains secteurs stratégiques n'étaient pas couverts par les lauréats retenus et s'est donc réservé la possibilité de financer certains projets relevant des thématiques de « l'efficacité énergétique » et du « solaire », permettant ainsi d'accompagner une dynamique de création de valeur.

Dans ce cadre, il a été décidé de réserver une enveloppe globale, qui ne pourra dépasser 80 millions d'euros, pour les quatre projets suivants :

- INES2 à Bourget-du-Lac (Rhône-Alpes), dans le domaine de l'énergie solaire photovoltaïque
- Efficacity à Marne-la-Vallée (Ile-de-France) dans le domaine de l'efficacité énergétique dans les villes
- PS2E à Saclay (Ile-de-France) dans le domaine de l'efficacité énergétique des procédés industriels
- INEF 4 à Bordeaux (Aquitaine) dans le domaine de la construction durable.

Le commissariat général à l'investissement et les ministères sont chargés de déterminer, avec les porteurs de projet, les modalités précises de ces financements.

Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir, consultez le site internet :
investissement-avenir.gouvernement.fr